

AG DU 12 SEPTEMBRE 2025

(17 h à Calais, à la MER)

Désignation du Commissaire aux Comptes.

Le Quorum est atteint : 254 adhérents, 68 présents ou représentés (le quart était requis : 63.5 avec au maximum un pouvoir pour un présent).

L'augmentation des dons reçus (qui donnent droit à un dégrèvement fiscal) nous donne **obligation légale** de faire appel à un commissaire aux comptes.

C'est M. Bernard, (du cabinet SLG Expertise) choisi pour son prix et pour son habitude de travailler avec des associations du type de la nôtre (la moitié de l'activité de ce cabinet est avec des associations comme Salam).

Ce cabinet existe depuis 1981.

(Il va sans dire qu'il n'y a aucun rapport de famille avec notre présidente, à part l'homonymie...)

C'est quelqu'un d'indépendant, mais il est lui-même sous contrôle du Ministère de la Justice.

Son rôle est de certifier que les comptes

- sont réguliers,
- sont sincères (sans volonté de tromper),
- donnent une image fidèle de notre activité.

Son but est

- de rassurer les donateurs,
- de vérifier que les sommes sont employées à ce à quoi elles doivent être employées.

Sa désignation est votée à l'unanimité.

M. BERNARD Arnaud en tant que commissaire aux comptes titulaire et M. VALLEE Damien, commissaire aux comptes suppléant.

Cette AG est suivie d'une pause d'une petite demi-heure avant le début de l'AG statutaire annuelle. C'est un « temps de raison », explique M. Bernard.

Ce temps de raison est occupé par le pot de l'amitié.